

Service instructeur
DIRECTION A L'ACTION TERRITORIALISEE

5^{ème} **Commission** - N° CG-2015-1-5-1

Service consulté

PREMIERE REVISION DES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019

Résumé : Il est soumis à l'Assemblée Départementale, pour approbation, les sept Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 élaborés conjointement par les partenaires des territoires et le Département, dans le cadre de leur 1ère révision.

Avec cette première révision, ce sont 66 744 341 € qui seront prévus pour les Contrats de Territoire de Vie, soit 19 414 182 € de plus que lors de la première élaboration.

Les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement correspondantes seront approuvées dans le cadre du Budget Primitif 2015.

Adoptée en 2013 pour une durée de 6 ans (2014-2019), la deuxième génération de Contrats de Territoire de Vie prévoit deux révisions :

- Une 1^{ère} révision, qui fait aujourd'hui l'objet du présent rapport, dès 2014 pour tenir compte du renouvellement partiel des équipes municipales suite aux élections du printemps dernier ;
- Une 2^{ème} révision, qui aura lieu au courant du 2^{ème} semestre 2016.

Ces révisions ont pour but :

- d'une part, de mettre à jour nos engagements sur les projets déjà contractualisés (prise en compte des changements de calendrier, voire des annulations de projet, ou des projets à engager pour un montant différent à celui contractualisé),
- d'autre part, de prendre en compte de nouveaux projets qui se seraient fait jour ou qui, prévus dès l'origine pour être examinés lors d'une révision des Contrats, ont connu une évolution permettant leur intégration dans le Contrat.

Caractéristiques de la démarche d'élaboration de la 1^{ère} révision des Contrats 2014-2019

Sur la forme, les documents contractuels qui sont soumis aujourd'hui à l'Assemblée Départementale sont de nouveaux contrats, puisque de nouveaux partenaires s'y joignent dans la plupart des cas, et ces nouveaux contrats se substituent aux documents d'origine.

Sur la méthode d'élaboration, la démarche de concertation et d'association qui avait guidé nos premiers travaux lors de l'élaboration de la seconde génération de Contrat de Territoire de Vie s'est poursuivie.

L'objectif de travail en commun au sein d'un Territoire de Vie, la recherche d'économies d'échelle et de la réponse la mieux adaptée aux besoins de la population sont aujourd'hui de mieux en mieux compris dans les Territoires, ce qui a permis de faire émerger d'authentiques démarches de projet de Territoire.

Courant juillet, les partenaires locaux ont été invités à porter à la connaissance des Conseillers Généraux, avant le 31 octobre 2014, leurs nouveaux projets structurants, voire de présenter leur demande de modification des projets initialement inscrits.

Début décembre, des réunions thématiques ont été organisées en présence de l'ensemble des porteurs de projets identifiés. Ces moments ont été l'occasion de présenter de manière synthétique l'ensemble des projets déposés et d'échanger avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Les Conseillers Généraux de chaque Territoire de Vie se sont ensuite réunis, sous le pilotage du Président de la Commission Actions et Territoires, pour élaborer des propositions de soutien aux projets présentés, analyser les modifications de soutien à la demande des partenaires concernés pour des projets déjà inscrits lors de l'élaboration des Contrats, proposer de reporter l'examen de ceux qui ne semblaient pas encore prêt à démarrer, voire dans certains cas de proposer de ne pas accompagner ceux qui ne rencontraient pas les enjeux définis collectivement pour le Territoire.

C'est le résultat de ce travail collégial qui est aujourd'hui soumis à l'approbation de l'Assemblée Départementale à travers la 1^{ère} révision des 7 Contrats de Territoire de Vie, joints en annexe du présent rapport.

Propositions d'affectation des enveloppes financières « Projets structurants » par Contrat de Territoire de Vie

	Enveloppe maximale prévisionnelle 2014-2019	Total affecté lors de la première élaboration des Contrats	%	Aides complémentaires à l'issue de la première révision	Total à affecter après la 1 ^{ère} révision	%
Piémont – Val d'Argent – Pays Welche	8 275 584 €	3 833 153 €	46,3%	1 195 662 €	5 028 815 €	60,8%
Colmar, Fecht et Ried	19 365 568 €	5 911 905 €	30,5%	5 121 528 €	11 033 433 €	57,0%
Florival – Vignoble – Plaine du Rhin	11 154 240 €	5 507 942 €	49,3%	1 826 778 €	7 334 720 €	65,8%
Région Mulhousienne	29 687 424 €	15 706 473 €	52,9%	5 735 711 €	21 442 184 €	72,2%
Thur – Doller	11 288 704 €	5 910 637 €	52,3%	1 235 278 €	7 145 915 €	63,3%
Sundgau	10 546 368 €	5 817 120 €	55,1%	2 125 864 €	7 942 984 €	75,3%
Trois Pays	10 961 184 €	4 642 929 €	42,3%	2 173 351 €	6 816 280 €	62,2%
TOTAL	101 279 072 €	47 330 159 €	46,7%	19 414 182 €	66 744 341 €	65,9%

Pour rappel, l'Assemblée Départementale a adopté, lors de sa Séance Plénière du 18 octobre 2013, une enveloppe financière maximale de 101 279 072 € pour soutenir les projets structurants inscrits dans les sept Contrats de Territoire de Vie pour la période 2014-2019.

Lors de l'adoption initiale des sept Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 par le Conseil Général le 5 décembre 2013, 47 330 159€ ont été affectés pour soutenir les premiers projets structurants des territoires.

Aujourd'hui, avec la 1^{ère} révision des Contrats qu'il est proposé d'adopter à l'Assemblée Départementale, ce sont 66 744 341 € qui seront programmés pour soutenir les projets structurants des territoires, soit 19 414 182 € complémentaires, représentant 65.9% de l'enveloppe maximale prévisionnelle pour la période 2014-2019.

Il est à noter que les Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement complémentaires nécessaires seront inscrites lors de l'adoption du Budget Primitif 2015.

En conclusion, je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- approuver cette 1^{ère} révision des 7 Contrats de Territoires de Vie 2014-2019, joints en annexe du présent rapport, sous réserve du vote par l'Assemblée Départementale des Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement supplémentaires y afférentes lors du Budget Primitif 2015,
- m'autoriser à les signer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER